

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**

### **PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

Mr TREMOLET Claude a présenté le dossier au conseil municipal.

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Le conseil a validé à l'unanimité le PCS

### **PRESENTATION PROJET DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE BASSE**

3 esquisses ont été présentées au conseil municipal.

### **PRESENTATION DE L'AIRE DE JEUX DES LIQUIERES**

Le projet a été présenté au conseil municipal. L'aire se décompose en 3 parties :

- le plateau du haut sera aménagé pour répondre au besoin de la petite enfance
- la partie du milieu accueillera le terrain de pétanque
- la partie basse sera une aire de pique-nique.

L'aménagement sera complété par des espaces verts.

### **APPROBATION CHOIX ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ORMEAU, DE LA RUE DE LA PLUME et du CHEMIN DU VIADUC**

La commune d'Aguessac a sollicité le bureau d'architecte DEA HMONP pour la mission d'esquisse de ce projet.

La proposition d'honoraire du cabinet a été validée à l'unanimité.

### **APPROBATION DE LA SUBVENTION POUR LE CONCOURS DE POEME EN FAVEUR DE L'ILE AUX LIVRES**

Le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 265.44 € pour l'organisation du concours.

### **ECHANGE TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE D'AGUESSAC ET MADAME POUJOL MARIE :**

Le conseil municipal a voté à la demande des conjoints POUJOL la rétrocession de l'emprise foncière grevant la parcelle de Mme POUJOL située Travers des 4 vents en échange de la parcelle cadastrée section AC n°7 sise au PRADES.

Une enquête publique aura lieu en mairie pendant 15 jours. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le 28 juin de 10 h à 11 h.

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Dans un souci de modernisation de l'éclairage public visant à une économie d'énergie, la commune a décidé de remplacer les mats de la traverse RD 809 et leurs ampoules énergivores par des ampoules à basse consommation. La commune délègue la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA.

Le montant des travaux s'élève à 59 120, 82 euros avec une participation du SIEDA pour 13 000 euros.